

## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances (RCA20-27001) afin de préciser l'obligation d'entretenir le domaine public adjacent, ainsi que d'ajouter les termes « sable et gravier » aux nuisances énumérées à l'article 6 (RCA20-27001-1).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : [MHM\\_greffe-consultation@montreal.ca](mailto:MHM_greffe-consultation@montreal.ca)

**FAIT À MONTRÉAL, CE 7<sup>E</sup> JOUR D'OCTOBRE 2021.**

**La secrétaire d'arrondissement,**

**Dina Tocheva**